



La CNE n'a pas signé la CCT sectorielle dans le secteur des banques

Elle continue à défendre un juste salaire pour tous les travailleurs du secteur !

Ce mardi 30 août 2011, la CNE a décidé de refuser la signature de la CCT sectorielle Banques négociée avant les vacances.

Cette décision mérite des explications claires.

La CNE reconnaît que cette CCT comporte des points positifs comme la récurrence des écochèques et une augmentation barémique pour les employés payés au barème sectoriel.

Pourquoi avoir refusé ?

La CNE ne pouvait accepter la présence d'un article de cette CCT qui permettait la remise en question des modalités de paiement de votre gratification annuelle (13^e mois). Actuellement cette gratification est garantie par CCT sectorielle.

Aujourd'hui un virement sur votre compte. Demain ? un montant variable lié à votre évaluation ou à la performance de l'entreprise ? voiture ? des chèques culture ou éco ? des jours de congé ? ... Le tout pour éluder le paiement de cotisations sociales patronales et augmenter les bénéfices de l'entreprise.

Une rémunération en danger en cas de reprise, de rachat, de fusion voire de mobilité

En cas de fusion ou de rachat d'une entreprise ou plus simplement de mobilité au sein d'un même groupe, si votre 13^e mois est transformé sous une autre forme de rémunération nous craignons que toutes les composantes de la nouvelle formule négociée entreprise par entreprise, ne soient garanties. Par contre, une CCT sectorielle ayant force de loi vous garantissait votre 13^e mois

Les banques ont une dette morale envers la société !

En octobre 2008, l'Etat a investi massivement dans le capital des banques afin de sauver celles-ci de la faillite et de maintenir l'emploi dans notre secteur. Trois ans plus tard, nos patrons ont oublié qu'une grosse partie de notre déficit budgétaire vient du sauvetage de leurs entreprises. En guise de reconnaissance, ils débordent d'imagination pour éluder leur participation au financement collectif de la sécurité sociale alors que tous les citoyens devront contribuer à dégager 22 milliards d'économie d'ici 2015 pour garantir l'assainissement budgétaire.

Les militants du secteur ont refusé la signature de cette CCT par respect pour les valeurs fondamentales que la CNE défend et par rapport aux décisions de notre congrès « Finances » de novembre de l'année dernière. En outre, nous ne pouvions ignorer la situation économique actuelle et la contribution du monde bancaire à l'effort budgétaire collectif. Si toutes les entreprises mettaient en place des montages financiers pour éviter le paiement des cotisations sociales et encore payer moins d'impôts qu'elles ne le font aujourd'hui, comment ferions-nous pour assurer l'équilibre de notre sécurité sociale et l'avenir de nos pensions ?

Nous continuons à défendre dans l'intérêt de tous les travailleurs les valeurs auxquelles nous croyons et que nous vous rappelons ci-dessous.

• **Un juste salaire payé en argent disponible**

Demain si votre 13e mois est remis en cause et si vous êtes payé sous une autre forme, il ne vous permettra plus l'utilisation de votre salaire comme bon vous semble. Finie la certitude de pouvoir régler les dépenses de la rentrée scolaire, du minerval des étudiants, des cadeaux de fin d'année...

• **Le salaire doit être indexé**

Votre 13e mois est indexé au même titre que votre salaire mensuel. Que dire d'une autre forme de paiement fixée par CCT peut-être sans garantie pour l'avenir. Nous ne pouvons accepter un 13e mois de style yo-yo !

• **La sécurité sociale, c'est aussi du salaire**

La sécurité sociale est le socle de notre patrimoine social ; elle représente notre principale richesse collective. Ce sont les salaires qui la financent, sans quoi, elle n'existerait plus. Grâce à ces nouvelles formules de rémunération, un jour la contribution patronale se réduira à une peau de chagrin, limitant ainsi votre salaire différé à une participation anecdotique.

• **Le salaire doit contribuer au financement des fonctions publiques**

Un juste salaire participe à l'effort collectif, régional et fédéral, pour la promotion d'un service public de qualité. Inutile de vous rappeler le rôle des enseignants, des hôpitaux, des administrations diverses..

• **Le salaire doit rendre au travailleur la part de richesse produite**

Les organisations syndicales ont pour but de veiller à une juste répartition de la richesse produite. Dans ce cas bien précis, l'argumentation patronale avancera un éventuel avantage « poche » de cette reformulation du 13e mois par rapport au paiement traditionnel. Il ne faut pas perdre de vue que la distribution primaire des cotisations sociales précède et rend disponible la redistribution secondaire par l'impôt et la sécurité sociale.

• **Le salaire doit être négocié sur base objective**

Le paiement alternatif du 13e mois pourrait dans certains cas engendrer des modes de calcul individualisé, basé sur l'évaluation individuelle de vos performances ou reposer sur des critères aléatoires comme le cours de la bourse, le contexte économique mondial, la satisfaction de la clientèle ou... l'humeur de votre nouvel actionnaire de référence.

Forts de ces principes fondamentaux, nous avons décidé de refuser de signer cette CCT.

Aujourd'hui, plus que jamais, notre slogan rejoint la défense de nos valeurs !